

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt-huit septembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Jean-Louis CLOU par Mme GATIN, Huguette GIRARD par M.BERTHENET, Annie-France NORMAND par M.ROUYER.

Absents excusés : Laurence LE BIDRE, Christophe PINET.

M.PEROT accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2016/28 du 23/06/2016 : Contrat avec Astrolabe pour l'activité « Contes » relative à l'activité de l'Accueil de Loisirs le 12/07/2016 pour 700 € TTC.
- Décision n° D2016/29 du 27/06/2016 : Désigne Maître LE BAUT, Avocat afin d'assister et de représenter la commune dans le précontentieux relatif à la réclamation contentieuse indemnitaire de la SADAB.
- Décision n° D2016/30 du 27/06/2016 : Contrat avec l'association La Voie des Livres pour la manifestation « Le Baron perché d'Italo Calvino », le 02/07/2016 pour 2 500 €.
- Décision n° D2016/31 du 01/08/2016 : Marché relatif aux travaux d'aménagement des trottoirs de la rue de la Libération, avec l'entreprise COLAS, pour 199 488.30 € TTC.
- Décision n° D2016/32 du 09/08/2016 : Convention avec le CIG pour :
 - Remboursement de la rémunération des membres du comité médical : 8.06 € par dossier
 - Remboursement de la rémunération des médecins membres de la commission de réforme : 32.98 € pour un nombre de dossier par collectivité inférieur à 5 ; 49.77 € pour un nombre de dossier par collectivité compris entre 5 et 10 ; 69.03 € pour un nombre de dossier par collectivité supérieur à 10.
- Décision n° D2016/33 du 19/08/2016 : Contrat avec « Archi'Fabrik » pour l'activité architecture pour les Nouvelles Activités Périscolaires pour 350 € TTC.
- Décision n° D2016/34 du 12/09/2016 : Convention avec La Constellation pour le spectacle « Les Horsemen », par la compagnie Les Goulus, le 16/09/2016 pour 2 800 € TTC.
- Décision n° D2016/35 du 13/09/2016 : Avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire dont le taux de cotisation est fixé à : 1,28 %.
- Décision n° D2016/36 du 19/09/2016 : Convention avec la compagnie La Constellation pour le spectacle « Le cabaret de Harry Stork », par Alan Fairbarn, le 24/09/2016 pour 500 € TTC.

PERSONNEL

01 - N°DCM2016/57 Crédit d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- CRÉE un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 01/10/2016. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2016/58 Mise à jour du tableau des effectifs

- MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi qu'il suit au 01/10/2016 :

GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	
Attaché territorial	A	1	0	0	
Rédacteur Pal 2e cl.	B	1	1	0	
Rédacteur	B	1	1	0	
Adjoint adm Pal 1 ^e cl.	C	1	1	0	
Adjoint adm. 1 ^e cl.	C	2	2	0	
Adjoint adm. 2 ^e cl.	C	5	4	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	
Adjoint tech. Pal 2 ^e cl.	C	1	1	0	
Adjoint tech. 1 ^e cl.	C	1	0	0	
Adjoint tech. 2 ^e cl.	C	11	8	0	3 emplois d'avenir
FILIERE SOCIALE					
Agent Terr.Spéc.Ecol Mat	C	2	2	0	
FILIERE ANIMATION					
Animateur Ppal 2 ^e cl.	B	1	1	0	
Adjoint d'animation Pal 2eme cl	C	1	1	0	
Adjoint d'animation 1 ^e cl.	C	1	0	0	
Adjoint d'animation 2 ^e cl.	C	10	7	1	20h hebdo
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de Conservat ^o Palde2e cl. du Patrimoine et des Biblio.	B	1	1	0	
TOTAL		42	32	1	(3 emplois d'avenir)

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

03 - N°DCM2016/59 Biens sans maître : incorporation dans le domaine privé communal des parcelles B 1780 et B 1782

- INCORPORE les parcelles cadastrées B 1780 et B 1782 dans le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

TRAVAUX

04 - N°DCM2016/60 Convention de servitude de passage conclue entre la commune et le Syndicat de l'Orge

- APPROUVE la convention de servitude de passage conclue entre la commune et le Syndicat de l'Orge et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N°DCM2016/61 Avenant n°1 à la convention entre la commune de Bruyères-le-Châtel et Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'attribution de fonds de concours pour les travaux de voiries réalisés par ses communes membres

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'attribution de fonds de concours entre la Commune et Cœur d'Essonne Agglomération, portant sur les travaux complémentaires de voirie réalisés par la commune et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer. Adopté par 18 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N°DCM2016/62 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Département, pour la mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux

- INSCRIT le programme de travaux de mise en conformité sur l'exercice 2017 pour 317 245.50 € HT, AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subventions pour ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Région, AUTORISE le Maire à signer la convention de versement d'une partie de la prime Aquex du Syndicat de l'Orge. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

07 - N°DCM2016/63 Admission en non-valeur

- ADMET en non-valeur les titres pour un montant total de 436,76 €. Adopté par 17 voix, 1 abstention (M.PREHU) et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

08 - N°DCM2016/64 Décision modificative n° 2 - Budget Principal M14

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
2152 – Instal. de Voirie (Plan vigipirate)	3 500,00	
21318 – Autres bâtiments publics (Plan vigipirate)	26 500,00	
21571 – Matériel de voirie (hydrant)	5 000,00	
10222 – FCTVA (déduction avance forf. PE)		-165 000,00
1341 Op. 33 – DETR Pôle Educatif		200 000,00
Total Section d'Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 ci-dessus. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2016/65 Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt -Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire-, pour un campus à la francilienne

- SOLICITE une subvention, au taux maximum, auprès de la Région Ile de France pour le financement de mise en conformité des réseaux et pour la mise en accessibilité PMR des bâtiments accueillant du public. Le montant des travaux est estimé à 429 130.50 € HT. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2016/66 Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « 100 quartiers innovants et écologiques », pour une liaison douce de quartier à quartier

- SOLICITE une subvention, au taux maximum, auprès de la Région Ile de France pour le financement de la réalisation des liaisons douces afin de relier trois pôles de développement : l'habitat et les équipements publics, les commerces et les services, et l'économie, la culture et les loisirs. Le montant des travaux est estimé à 992 320 € HT auquel il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre pour environ 100 000 € (99 232 € HT). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2016/67 Baux emphytéotiques – bâtiments enceinte du château

- AUTORISE Monsieur Le Maire à poursuivre les négociations avec différents partenaires en vue de la signature de baux emphytéotiques pour l'accueil d'activités dans les pavillons, le château et les dépendances. Adopté par 18 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

SCOLAIRE

12 - N°DCM2016/68 Avenant au règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires, NAP et Accueils de Loisirs

- APPROUVE l'avenant au règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires, Nouvelles Activités Périscolaires et Accueils de Loisirs en tenant compte notamment des modifications apportées aux modalités d'inscription, d'annulation et d'accès aux différents services communaux, dont les modifications ont été appliquées pour partie le 26/09/2016 et AUTORISE le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

CULTURE, ANIMATION, COMMUNICATION, ASSOCIATIONS

13 - N°DCM2016/69 Convention, projet « Une année d'école à l'opéra »

- APPROUVE la convention relative au projet pédagogique « La princesse Maritorne » avec l'Inspection Académique de l'Essonne – circonscription d'Arpajon, l'association Orchestre Opus 13 et l'association « École de musique Emmanuel Chabrier », pour l'année scolaire 2016/2017 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, - ACCEPTE la prise en charge par la commune d'un montant de 2 000 € (deux mille euro) dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14 - N°DCM2016/70 Adhésion du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)

- REFUSE l'adhésion du SIBSO au SIAHVV. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

15 - N°DCM2016/71 Justification de dépense certificat d'immatriculation (carte grise) tracteur

- APPROUVE la dépense relative à l'immatriculation du Tracteur KUBOTA B2100HD d'un montant de 75.76 € (soixante quinze euros et soixante seize centimes). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

16 - Décision n° D2016/29

17 - Décision n° D2016/34

18 - Décision n° D2015/21

19 - Collège d'Ollainville

20 - Transfert de compétence « Ordures ménagères »

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 21h20.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 04/10/2016
Le Maire,



Thierry ROUYER